

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, MATHON Colette,

Etaient absents et excusés : GARNOT Pascal

Pouvoirs : Néant

Délibération N° 2019 - 60 :

Bail du 4^{ème} cabinet de la maison paramédicale au profit de Mme CHAMBON DOUNIOL Mélanie – Psychomotricienne

Le Maire présente la candidature de Mme CHAMBON-DOUNIOL Mélanie, psychomotricienne, qui souhaite s'implanter au Freney d'Oisans dans la maison paramédicale.

Mme CHAMBON-DOUNIOL Mélanie souhaiterait louer une salle à temps partiel les vendredis, samedis journées et mercredis après-midi à partir du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 mars 2020 et mensuellement à partir du 1^{er} avril 2020.

Ce contrat de bail débiterait le 1er janvier 2020 pour un loyer mensuel de 135 € (charges comprises) jusqu'au 31 mars 2020 et un loyer mensuel de 274 € + 30 € de provision sur charges par mois à partir du 1^{er} avril 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le contrat de bail à signer avec CHAMBON-DOUNIOL Mélanie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature de Mme CHAMBON DOUNIOL Mélanie
- **APPROUVE** le bail de Mme CHAMBON DOUNIOL Mélanie pour un loyer mensuel de 135 € (charges comprises) du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020
- **APPROUVE** le bail de Mme CHAMBON DOUNIOL Mélanie pour un loyer mensuel de 274 € + 30 € de provision sur charges par mois à partir du 1er avril 2020.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant

Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

